

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, lors de sa séance ordinaire du 5 juin 2017, a adopté le règlement suivant:

RCA-132-1 « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (2017) »

Le présent règlement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, ce 20 juin 2017.

M^e Danielle Ruest
Secrétaire d'arrondissement